



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réf : A-22-785

D3SE/SDSE/Service régional d'évaluation des risques sanitaires

Téléphone secrétariat : 03.62.72.88.13/87.77

[Mail : ars-hdf-srers@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-srers@ars.sante.fr)

Lille, le 02 mars 2023

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-
France

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques **CODERST – NORD (59)**
RAPPORT DE SEANCE DU 21 mars 2023

Aménagement d'un bâti existant en chambre funéraire
Commune de Fourmies

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Plans de situation et projet en annexe

L'établissement SARL Pompes Funèbres des Deux Hèlpes représenté par Madame Céline Leclercq a déposé auprès des services préfectoraux en date du 22 novembre 2022 un projet situé au 25, rue Marceau Botteaux (parcelles 687 et 698) – Commune de Fourmies (59). Le siège social de cet établissement est situé 27, rue Cousin Corbier, Commune de Fourmies (59).

Le dossier a été jugé complet le 02 mars 2023 :

Les chambres funéraires sont autorisées par le Préfet après avoir fait l'objet d'un avis au public détaillant les modalités du projet envisagé et publié dans deux journaux régionaux ou locaux. Les avis du conseil municipal (consultatif) et du CODERST sont également nécessaires.

L'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique. Le préfet dispose d'un délai de 4 mois à compter du dépôt de la demande pour conduire l'ensemble des consultations et rendre sa décision.

PROJET

Le projet d'aménagement du site prévoit les équipements suivants :

Partie publique :

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) : un sanitaire et, deux places de parking prévues sur le parking existant de 30 places.

La partie publique se décompose en 3 entités bénéficiant de leurs entrées dédiées :

- un magasin et les bureaux ;
- une salle de cérémonie et sa salle de convivialité ;
- six salons funéraires et son hall d'accueil.

Partie technique

La partie technique sera équipée d'une salle de préparation des corps de 20.35 m². Le gestionnaire a fait le choix d'équiper son site d'une salle dédiée aux scellés.

Garantie de l'abri des regards : L'arrivée des corps à la salle de préparation se fera par le garage. Les accès vers les parties publiques seront sécurisés avec des digicodes et les vitres à vue du public seront équipées d'un système occultant.

AVIS AU PUBLIC

Un projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé a été publié dans deux journaux locaux ou régionaux "L'observateur de l'Avesnois" et « La Sambre » éditions du 10 février 2023.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a émis un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire sur leur commune formulée par la SARL Pompes Funèbres Les Deux Hèlpes représentée par Madame Céline Leclercq.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Le dossier de demande de création déposé par le pétitionnaire est complet (notice explicative, plan de situation, projet d'avis au public). Il permet de s'assurer a priori du respect des dispositions techniques prévues par la réglementation (articles D.2223-80 à D.2223-87 du code général des collectivités territoriales), notamment l'arrivée des corps à l'abri des regards, la séparation partie technique / partie publique, les équipements selon les normes prescrites.

Toutefois, il est nécessaire d'attirer l'attention du pétitionnaire sur la conformité des points suivants :

1. Le chauffage à air pulsé est interdit dans la salle de préparation conformément à l'article D2223-84 cela afin de garantir un bon renouvellement de l'air, de maintenir une température de pièce constante et une bonne conservation des corps dans le temps. De même, il est également vivement recommandé de ne pas installer ce type de chauffage dans les salons de présentation.
2. La salle des scellés n'étant pas équipée de système de ventilation permettant le maintien de la température, les corps devront être transférés dans les corbillards dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, nous invitons également le pétitionnaire à consulter le guide établi par la DGCL en collaboration avec le Conseil National des Opérations Funéraire (CNOF) relatif aux parties techniques qu'il trouvera à l'adresse ci-après : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/migration/guide_funeraire_salles_techniques_2.pdf

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'émettre, un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire située au 25, rue Marceau Botteaux (parcelles 687 et 698) – Commune de Fourmies (59) et déposée par la SARL Pompes Funèbres Les Deux Hèlpes

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable du service régional
d'évaluation des risques sanitaires,



Christophe HEYMAN

